

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

L'ÉCOLE SECONDAIRE ARMAND-FRAPPIER À SAINT-CONSTANT SERA TRANSFORMÉE EN ÉCOLE PRIMAIRE

La Prairie, le 9 décembre 2015 – Le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) a adopté une résolution lors de sa séance publique du mardi 8 décembre dernier qui stipule que l'école secondaire Armand-Frappier à Saint-Constant sera transformée en école primaire, et ce, pour la rentrée scolaire 2016-2017.

Cette décision fait suite à un rigoureux processus mis en place par la CSDGS en avril 2015 alors que le conseil des commissaires adoptait un avis d'intention à ce sujet et que débutait un processus de consultation officielle, le tout conformément à la *Loi sur l'instruction publique*.

Rappelons que la modification de l'ordre d'enseignement de l'école Armand-Frappier a été envisagée au printemps 2015 comme suite :

- à un besoin criant d'ajout d'espace dans les écoles primaires à Saint-Constant;
- aux espaces disponibles dans les écoles secondaires à Saint-Constant;
- aux exigences du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MEESR) qui stipulent que les commissions scolaires doivent utiliser leurs locaux disponibles dans un rayon de 20 km autour d'une école qui dépasse sa capacité d'accueil avant d'octroyer du financement pour la construction d'une nouvelle école;
- à l'impossibilité de répondre aux besoins d'espace pour les élèves de l'ordre d'enseignement du primaire, et ce, dès septembre 2016, compte tenu des délais et obligations impartis à une construction d'école.

Avantages positifs pour les élèves au primaire et au secondaire

Les impacts de ce changement s'avèrent positifs aussi bien pour les élèves des écoles primaires que ceux des écoles secondaires. Ils permettent, d'une part, de régulariser la situation des transferts des élèves des écoles primaires de Saint-Constant et, d'autre part, de bonifier l'offre de service aux élèves des écoles secondaires de Saint-Constant.

Ainsi, à court terme et de façon générale pour les écoles primaires, le changement d'ordre d'enseignement permettra à la CSDGS pour la rentrée 2016-2017 :

- de rencontrer les défis que pose l'augmentation de la population de Saint-Constant;
- d'éviter de déplacer des groupes d'élèves du préscolaire, comme c'est le cas depuis les deux dernières années, vers des écoles à l'extérieur de Saint-Constant faute d'espace disponible à l'intérieur des établissements primaires de cette même ville;
- d'éviter les nombreux transferts administratifs d'élèves des écoles primaires;
- d'assurer aux écoles primaires de Saint-Constant des espaces et des locaux de service en nombre suffisant pouvant garantir la qualité des services éducatifs offerts aux élèves : locaux de services de garde, locaux de spécialistes et disponibilité au niveau des plateaux sportifs;
- de permettre un redécoupage des bassins d'alimentation des écoles de Saint-Constant, dans le but de rééquilibrer les populations des élèves de chacune de ses écoles.

Par ailleurs, les élèves du secondaire de l'école Armand-Frappier et de l'école Jacques-Leber, ainsi réunis sous un même toit, bénéficieront d'avantages indéniables :

- les enseignants majoritairement à temps plein, permettant une stabilité et une continuité au sein de l'équipe-école;
- le temps de service des intervenants en soutien à l'élève alloué en fonction d'une population étudiante plus importante (psychologie, psychoéducation, orthopédagogie, enseignement ressource et éducation spécialisée);
- l'accès aux différents profils offerts dans les écoles secondaires d'autres villes du secteur (La Prairie, Candiac et Sainte-Catherine). Plusieurs de ces profils sont en continuité à l'école secondaire de la Magdeleine;
- une masse critique d'élèves garantit une pérennité des projets, de plus grandes possibilités d'offres de cours à option, jusqu'à trois choix pour le cours d'art obligatoire (arts plastiques, art dramatique et danse) et plus d'activités parascolaires;
- une meilleure continuité au niveau des interventions auprès des élèves, notamment pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA);
- des infrastructures sportives adaptées à la clientèle du secondaire (gymnases, terrains extérieurs, incluant le projet d'aménagement de terrain de football/soccer synthétique en partenariat avec la Ville de Saint-Constant). Ces infrastructures sportives permettront une plus grande offre de service au niveau des profils, une plus grande accessibilité à ceux-ci et un plus grand éventail d'activités sportives.

Des travaux d'aménagement sont prévus à l'école Jacques-Leber afin de l'adapter pour accueillir tous les élèves du secondaire de Saint-Constant. De plus, la direction et l'équipe-école de l'école Jacques-Leber mettront en place un processus d'accueil facilitant la transition des élèves de l'école Armand-Frappier dans leur nouveau milieu scolaire afin de s'assurer que tous y trouvent leur place et de faire de l'école Jacques-Leber l'école de chacun, dans le respect du travail qui a été accompli à l'école Armand-Frappier.

Finalement, les membres du conseil des commissaires ont adopté une résolution qui stipule que les élèves qui seront en 3^e secondaire en 2016-2017 ainsi que les élèves des groupes adaptés poursuivront leur parcours scolaire à l'école de la Magdeleine à La Prairie. Cette décision permettra aux élèves concernés de fréquenter uniquement deux écoles durant leur parcours au secondaire.

Les nouveaux bassins géographiques des écoles primaires de Saint-Constant seront adoptés par le conseil des commissaires le mardi 19 janvier 2016, en vue de la rentrée scolaire 2016-2017.

– 30 –

Source : Mylène Godin
 Régisseur, Secteur des communications
 Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
 514 380-8899, poste 3978 | godin.mylene@csdgs.qc.ca
www.facebook.com/csdgs.qc.ca